

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

L'inscription au service de restauration se fait lors de l'inscription dans l'établissement.

Le service restauration fonctionne tous les jours de la semaine et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le self, ouvert de 11h35 à 13h15, puis de 13h30 à 14h, propose un menu composé de 4 plats : entrée, plat, laitage et dessert.

Il est formellement interdit d'apporter son déjeuner dans la salle de restauration, l'accès au service de restauration est réservé exclusivement aux élèves inscrits

Documents à fournir pour l'inscription à la demi-pension:

Afin de bénéficier de la modulation tarifaire mise en place par le Conseil Régional d'Ile-de-France, veuillez fournir les pièces justificatives nécessaires au service intendance, à savoir :

⇒ si vous êtes allocataire CAF : vous pouvez fournir au choix :

- **Votre quotient familial** téléchargeable sur le site de la CAF

ou

- **Votre attestation de restauration scolaire** en vous connectant sur le site <https://www.iledefrance.fr/equitables>

⇒ si vous n'êtes pas allocataire CAF :

- Veuillez fournir l'intégralité de votre **avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022**

- un **RIB (obligatoire)** au format A4 (éviter le papier thermique qui s'efface). Merci de fournir **le RIB d'un des responsables légaux de l'élève.**

Le RIB sert au paiement des bourses et pour tout remboursement éventuel, y compris le solde du compte restauration scolaire au départ de l'élève.

- **50 € en espèces ou chèque à l'ordre de l'agent comptable** du lycée Henri Poincaré (encaissé entre juin et août 2024) (**impératif pour que l'élève puisse déjeuner dès la rentrée – aucun encaissement du 1^{er} au 15 septembre 2024.**)

Paieiment

En raison d'une tarification à la prestation, les comptes doivent obligatoirement être crédités. Afin de réapprovisionner les comptes, des codes d'accès à l'espace famille ALISE seront transmis courant septembre.

Vous pourrez accéder à cet espace et alimenter le compte :

- par carte bancaire (10€ minimum) via le site internet du lycée <http://www.lyc-poincare-palaiseau.ac-versailles.fr/> en cliquant sur l'icône suivante située en bas de la page d'accueil



Si vous ne souhaitez pas régler en ligne, vous pouvez effectuer votre paiement auprès du secrétariat d'intendance :

- par chèque à l'ordre de l'agent comptable (10€ minimum)
- en espèces (10€ minimum)

Contrôle de passage

Chaque élève demi-pensionnaire utilise obligatoirement le système de contrôle d'accès par reconnaissance du contour de la main. Dans des cas exceptionnels, d'autres moyens de contrôle peuvent être utilisés.

Le port de faux ongles est incompatible avec le système de contrôle d'accès. Aucun passage à la demi-pension ne sera accepté si ces conditions ne sont pas respectées.

En cas de difficultés de paiement, l'assistante sociale du lycée est à votre disposition pour constituer un dossier de demande d'aide au fonds social de la restauration scolaire.